

**Rapport n°1 :****Approbation du verbatim du 9 décembre 2021**

<b>Rapporteur (s) :</b>	Didier CHAMAGNE – Président du Conseil Académique UBFC
<b>Service – personnel référent</b>	Patricia HUMBLLOT – Sténotypiste
<b>Séance du Conseil académique</b>	19 janvier 2021

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

**Ordre du jour :**

<b>1. Approbation du verbatim du CAC du 16 septembre 2021 .....</b>	<b>2</b>
<b>4. Projet ADtrain4Health subventionné dans le cadre de l'AAP 2021 du programme Erasmus+ au titre de l'action Partenariats de coopération dans l'enseignement supérieur .....</b>	<b>2</b>
<b>2. Avis d'UBFC sur les deux dossiers soumis aux appels à projets Région 2022.....</b>	<b>4</b>
<b>3. Ventilation des crédits récurrents 2022 des laboratoires de recherche .....</b>	<b>18</b>
<b>5. Questions diverses .....</b>	<b>21</b>

**VERBATIM  
DU CONSEIL ACADEMIQUE  
DE LA COMUE UBFC  
(SEANCE DU 9 DECEMBRE 2021)**

*(La séance du CAC est ouverte à 14 h 30, en salle du conseil (UBFC Besançon) et en Visio-conférence, sous la présidence de M. Didier Chamagne, Président du CAC de la ComUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : - : -

**M. Chamagne.**- Bonjour à toutes et à tous.

*(M. Didier Chamagne procède à l'appel).*

**1. Approbation du verbatim du CAC du 16 septembre 2021**

Nous avons le quorum. Je vous propose de commencer par le verbatim.

Vous l'avez à l'écran. J'espère que tout le monde l'a reçu puisque malheureusement, dans le CAC restreint, deux ou trois personnes n'avaient pas reçu le verbatim. Est-ce que tout le monde l'a reçu ? *(Approbation générale).*

Avez-vous des commentaires, des remarques à faire ? Non.

Je vous propose de le mettre aux voix.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Il est adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Comme Paul Alibert a une contrainte SNCF, peut-on passer son rapport en premier ?

**M. Neige.**- Avec grand plaisir.

**4. Projet ADtrain4Health subventionné dans le cadre de l'AAP 2021 du programme Erasmus+ au titre de l'action Partenariats de coopération dans l'enseignement supérieur**

**M. Alibert.**- Bonjour à toutes et à tous. Un grand merci à Pascal Neige puisque j'ai effectivement un train tout à l'heure.

Je ne vais pas monopoliser la parole. Je vais juste vous rapporter un résultat que nous

avons eu concernant un appel à projets Erasmus. Il s'agit d'un projet de partenariat stratégique « ADtrain4Health », qui a été déposé par UBFC. UBFC est donc coordinateur et les opérateurs sont AgroSup Dijon et l'uB.

C'est un projet qui a été financé dans le cadre de l'action de partenariat et de coopération dans l'enseignement supérieur. C'est un projet qui avait déjà été bien évalué l'année dernière, mais il était en liste de réserve. Avec encouragements de resoumission, il a été resoumis pour un succès cette fois.

C'est un projet qui vise à développer, comme indiqué dans le rapport, et à promouvoir des méthodes pédagogiques et surtout des supports pédagogiques numériques pour les enseignements dans le large domaine de l'alimentation. Ce projet va fournir des ressources numériques de formation qui seront librement disponibles pour les tiers et qui seront intégrées aux formations existantes sur le site, ici, et dans le cadre des formations des partenaires.

Pour les partenaires, il s'agit en Europe de l'université catholique du Portugal, de l'université de Nitra en Slovaquie. Hors Europe, il y a ITMO, de Saint-Pétersbourg, qui est un partenaire maintenant fort d'UBFC.

En termes de partenaires industriels, il y a notamment Vitagora en local, un centre de biotechnologies au Portugal et la compagnie UNIFOOD qui est un partenaire fort de l'ITMO en Russie, à Saint-Pétersbourg.

C'est un projet qui est très intégré aux deux masters UBFC que sont MP2 et P2Food, masters AgroSup/Ub.

Comme indiqué dans le rapport, les résultats attendus sont la production de huit modules d'enseignement qui devraient être délivrés dans les deux prochaines années et qui seront mis à disposition des étudiants et des professionnels qui souhaitent se former dans ce domaine.

J'ai oublié de préciser que nous avons changé de porteur de projet. C'est ( ?Stéphane Guillod d'ASD) qui sera chargé de la mise en place du projet.

On vous demande aujourd'hui de prendre connaissance de ce projet dans le cadre de ce Conseil du CAC.

**M. Chamagne.**- Merci Paul.

J'ouvre le débat. Est-ce que vous avez des questions, des commentaires ? (*Néant*).

**M. Alibert.**- J'ajoute que, là aussi, on peut remercier les services d'UBFC qui ont vraiment porté ce projet et qui l'ont ressorti un peu au dernier moment, l'année dernière, en voyant que les *deadlines* approchaient, en encourageant les partenaires à resoumettre. Ils ont donc impulsé cette dynamique qui a été positive et qui a amené à ce résultat. C'est très bien.

**M. Chamagne.**- Merci Paul.

Pas de remarque particulière ? (*Néant*).

Il n'y a pas de vote, c'était pour information.

Merci Paul. Nous te libérons.

**M. Alibert.**- Merci à toutes et à tous.

**M. Chamagne.**- Je passe la parole à Pascal Neige sur les deux rapports suivants.

## 2. Avis d'UBFC sur les deux dossiers soumis aux appels à projets Région 2022

**M. Neige.**- Merci Didier.

On va commencer par l'avis d'UBFC sur les projets soumis aux appels à projets régionaux pour l'année 2022.

Pour cette année, les choses ont été un peu modifiées par la Région. On va donc vous demander un avis qui n'est pas tout à fait la même chose que ce qu'on vous avait demandé l'année dernière. On demande un avis sur trois points.

En premier point, un avis sur les avis pédagogiques des écoles doctorales sur les demandes de thèse à la Région. Vous aviez déjà fait cela précédemment.

En deuxième point, un avis sur les avis des pôles thématiques UBFC sur les projets structurants Envergure pour 2022. Vous aviez fait cela l'année dernière pour les projets 2021.

Ce qui est nouveau cette année, c'est un avis sur le dépôt et le classement de projets opérés par les UMR CNRS du site BFC. C'est nouveau pour cette année, les UMR CNRS qui souhaitent déposer des projets dans le programme Envergure sont censées le faire à travers les Graduate Schools. Celles qui font des projets en coordination avec d'autres laboratoires ou des UMR CNRS qui ne seraient pas dans des Graduate Schools doivent faire leur demande par une maîtrise d'ouvrage UBFC. Ce CAC doit se prononcer sur cette demande de moyens. C'est là une nouveauté par rapport à l'année dernière.

Normalement, vous avez dû recevoir un document qui vous explique tous les travaux qui ont été menés et tous les avis qui ont été donnés par les écoles doctorales, par les pôles thématiques et la proposition de classement que je vais vous présenter pour les projets Envergure.

Je suis désolé car nous avons dû vous envoyer ce document un peu tardivement suite à une contrainte de calendrier. On essaiera de faire mieux l'année prochaine, mais il fallait préalablement passer par des commissions recherche de l'UFC et de l'uB en particulier. Ceci s'est déroulé en début de semaine et le temps de consolider le rapport, je crois que ce rapport n'est arrivé auprès de vous qu'en fin de matinée ou en début d'après midi, donc tout juste avant. Il s'agit là d'une petite contrainte temporelle.

Pour les écoles doctorales, vous avez le document qui vous montre l'ensemble des demandes. Vous avez une explication dans le dossier et surtout, en fin de document, vous avez l'ensemble des thèses demandées et l'avis des écoles concernées en dernière colonne. Vous pourrez observer que les avis sont favorables pour l'ensemble des demandes. Ce qui veut dire que cette année, les collègues qui ont déposé des demandes de thèse l'ont fait dans les règles relatives à leur école doctorale de rattachement.

Je n'ai pas beaucoup de commentaires complémentaires à faire. Je ne sais pas si Philippe Lutz est encore avec nous et s'il pourra apporter des éléments si vous avez des questions, mais nous sommes dans un contexte où nous n'avons pas de difficulté puisque les avis sont favorables.

Je vais tout expliquer et ensuite, si vous le voulez bien, nous pourrions prendre des questions.

Le deuxième point concerne les avis des pôles thématiques UBFC sur les projets Envergure. La Région souhaite obtenir un avis d'interdisciplinarité sur les projets Envergure, étant entendu que si cet avis est négatif, dit autrement si les pôles thématiques considèrent que le projet n'est pas interdisciplinaire, la Région ne financera pas le projet.

Ce sont les pôles thématiques d'UBFC qui ont travaillé cette question et ils nous font

une réponse qui vous est indiquée dans l'annexe 2 du document.

De mémoire, je crois que ce sont trois dossiers qui ont reçu un "non" par rapport à tous les dossiers proposés et, à chaque fois, vous avez l'explication qui vous dit pourquoi le pôle thématique considère que ce projet n'est pas interdisciplinaire. C'est sans surprise à chaque fois ; l'argumentaire repose sur un caractère non-explicite de l'interdisciplinarité.

La traduction de ce "non", c'est que la Région, très probablement voire à coup sûr, ne financera pas ces projets.

Le troisième avis qu'on vous demande concerne le classement et la demande de moyens au titre des projets Envergure pour les UMR CNRS, les autres laboratoires ayant demandé à travers les établissements d'origine. Là encore, dans l'annexe 3, vous avez un certain nombre d'explications et vous avez les classements. Je vous ai dit pour Envergure, mais c'est aussi pour Amorçage et ANER.

Hugues Daussy et moi avons travaillé hier après-midi pour voir comment vous faire une proposition et comment la porter auprès de la Région. Nous proposons tout simplement de faire apparaître les classements qui ont été opérés par les établissements membres, pour cette année uB et UFC, et de les transmettre en l'état à la Région. Ces deux établissements uB et UFC ont interclassé l'ensemble de leurs demandes Envergure, ANER et Amorçage, que le portage soit UBFC, uB ou UFC. Les classements que vous voyez peuvent parfaitement être retenus par la Région comme classement du point de vue du portage UBFC.

Je ne sais pas si je suis très compréhensible pour ce troisième point qui était un peu compliqué à traiter.

On avait une autre réponse possible qui était d'interclasser tous ces projets du point de vue d'UBFC. Avec Hugues Daussy, il nous a semblé que c'était un peu compliqué à faire, au moins pour cette année. On propose donc simplement de s'appuyer sur les classements de l'uB et de l'UFC, sachant que la Région pourra parfaitement prendre les rangs les plus élevés de ces deux classements pour choisir ce qu'elle peut financer.

J'en ai fini pour les explications.

Un dernier point. Hugues Daussy et moi avons été attentifs aux projets qui pourraient être déposés sur les deux établissements, pour essayer de les classer à peu près de manière homogène. On y est presque arrivé tout le temps. Nous avons une difficulté sur un projet. Ce ne sera pas toujours facile, mais on essaie de leur donner un classement à peu près homogène.

J'en ai fini pour les explications. Tout est indiqué dans les documents, mais je suis à votre disposition pour répondre aux questions si vous en avez.

**M. Chamagne.**- Merci Pascal.

J'ouvre le débat. Avez-vous des questions, des commentaires à faire ?

**M. Louis.**- J'ai une question. Par rapport aux autres établissements qui ne sont pas uB ou UFC, est-ce que les demandes sont remontées directement et ne transitent pas par UBFC ?

**M. Neige.**- C'est ça, mais parce que les circonstances font que c'est ça. En fait, tous les établissements membres font remonter des demandes en direct, mais il se trouve que les UMR CNRS doivent faire remonter leurs demandes soit par une Graduate School, soit par UBFC. C'est le choix de la Région. Et dans ce cas, il fallait bien interclasser les éléments UBFC.

Il s'est trouvé que cette année, il n'y avait que des cas portés par uB ou UFC en termes d'appartenance des laboratoires.

Par exemple, AgroSup a fait sa demande en direct à la Région. UFC a fait sa demande

sur tout un tas de choses, en direct à la Région, pareil pour uB et pour chaque établissement.

Là, on vous demande un avis sur la partie portée par UBFC puisqu'il s'agit d'une demande de moyens qui seront portés par l'établissement UBFC. Il y en a quatre et, derrière, il faudra analyser pour pouvoir intégrer les crédits si jamais les projets sont financés.

**M. Louis.**- D'accord. Merci.

**M. Andreoletti.**- Bonjour.

Ces histoires de classement ne sont pas encore très claires pour moi. Du coup, il y a des projets où il y a plusieurs laboratoires uB, UFC ou d'autres qui montent un projet commun. Et là, ceux-là n'apparaissent pas classés dans ce classement.

**M. Neige.**- Cela dépend des cas. Ceux qui doivent passer par UBFC apparaissent. Ceux qui sont directement dans les établissements membres n'apparaissent pas ici.

**M. Andreoletti.**- Même si ce sont des labos uB ou UFC ?

**M. Neige.**- Absolument. Il n'y a que le cas des UMR CNRS. C'est un cas un peu particulier. La Région a souhaité le faire de cette façon en raison de l'application de la convention CNRS-UBFC qui dit que la tutelle des UMR CNRS est désormais UBFC. La Région nous a donc expliqué qu'en application de la convention, il fallait que ce soit la tutelle qui porte les demandes de moyens. Les UMR CNRS se sont ainsi retrouvées en situation de demander par UBFC seulement.

Je ne l'ai pas précisé, mais les classements que vous voyez là, qui sont plus complets puisqu'ils contiennent également les demandes de moyens uB et UFC, ont été votés dans chacune des deux commissions de la recherche, en début de semaine à l'uB et je crois qu'à l'UFC il a dû y avoir une commission de la recherche la semaine dernière.

Les numéros de rang que vous voyez sont les numéros qui ont été votés dans les deux commissions recherche. On a juste extrait les parties demandées au titre d'un portage uB ou UFC. Pour le reste, normalement et sauf erreur matérielle, il s'agit des mêmes rangs, on n'a pas modifié.

**M. Chamagne.**- Merci.

**M. El Naboulsi.**- J'ai plusieurs remarques ou questions. Je profite de ta dernière remarque, Pascal. Par exemple sur la dernière page, « Envergure », il y a « Proposition de classement UFC », par exemple pour EASING qui a été classé 10<sup>ème</sup>. Est-ce que cela veut dire qu'il a été retenu ?

**M. Neige.**- Non. Pour l'instant, il s'agit d'une demande de moyens qui sera portée à la Région si vous donnez un avis favorable et si le CA confirme l'avis favorable.

Cela veut dire qu'il est classé en rang 10 total du point de vue UFC puisque là, en l'occurrence c'est UFC. Et pour UBFC pur, vous le voyez dans le classement et la Région le prendra comme elle veut en interclassant - j'imagine – le classement UFC et uB.

**M. El Naboulsi.**- Je n'ai pas compris. S'il est classé 10<sup>ème</sup> à l'UFC et il est 3<sup>ème</sup> ...

**M. Neige.**- On a enlevé ce qui n'était pas porté par UBFC.  
Je reconnais que c'est un peu compliqué, mais on n'a pas su faire autrement, avec Hugues.

On a donc enlevé ce qui était porté uniquement par UFC et désormais, pour UBFC, il est 3<sup>ème</sup>.

Je ne sais pas si la Région a fait une pré-répartition des moyens entre les différents établissements incluant UBFC, mais si elle l'a fait, elle pourra se nourrir de ces classements.

Il devient donc 3<sup>ème</sup> et si on remonte un petit peu ce qui vous est présenté à l'écran, on va voir sur le classement Envergure de l'uB qu'on doit avoir trois projets classés également. En fait, dans ces deux classements, le projet est donc plutôt classé vers le bas.

**M. El Naboulsi.**- Je vais essayer de comprendre autrement. Si je reprends, le projet qui est classé 1<sup>er</sup> Envergure a été déclassé.

**M. Neige.**- Oui, parce qu'il est porté uniquement soit par uB, soit par UFC.

Je suis très conscient du fait que c'est compliqué. Là, le règlement d'intervention de la Région nous a un petit peu coincés dans tous ces classements.

On peut le dire autrement. Il n'y a pas vraiment de raison qu'on classe en haut uniquement des projets partagés entre des établissements. Après tout, il y a de la bonne recherche et de bons projets qui ne sont que dans un établissement et qui doivent être classés pour eux-mêmes. C'est en général.

Il n'y a pas de raison non plus de classer devant des projets qui seraient portés par UBFC. Ce qui nous a paru le plus logique, c'est de faire deux analyses indépendantes, une à uB et une à UFC, cependant en gardant les projets portés par les deux pour essayer d'avoir une cohérence puisque, comme je l'ai dit, cela n'a pas toujours été facile.

Nous avons donc fait un travail qui a consisté à analyser en tant que tels tous les projets Envergure à l'uB et à l'UFC. On a fait des classements et si on arrive jusqu'à vous avec uniquement les projets portés par UBFC, on se retrouve avec les classements qui sont ici.

Si la Région suit nos classements et si elle veut, par exemple, financer deux projets Envergure au titre d'UBFC, elle prendra DALHAI UBFC et CultuReg.

**M. El Naboulsi.**- D'accord.

A-t-on une idée de l'enveloppe budgétaire de la Région ?

**M. Neige.**- C'est une excellente question. Malheureusement je n'ai pas la réponse parce que comme tout a changé et comme une partie des crédits ont été réorientés sur les Graduate Schools, cette année il est particulièrement difficile de prédire ce qui va se passer.

Je n'ai donc pas de réponse et je ne veux pas trop m'y risquer. J'ai cru comprendre que l'enveloppe globale avait un tout petit peu baissé ou qu'on pouvait considérer qu'elle était globalement stable. Elle est donc marginalement modifiée.

Maintenant, pour la répartition, cette année nous manquons de repères historiques puisque la règle a changé. Il est donc un peu difficile de prédire ce qui va se passer.

**M. El Naboulsi.**- Une dernière chose. J'ai remarqué qu'à la page 2, il y avait zéro concernant les thèses sèches de DGEP.

En remarque, je veux simplement vous dire que les gens sont parfois découragés. Il y avait des personnes intéressées, mais elles ont été complètement découragées par ce qui s'est

passé l'année dernière et la précédente où très peu de projets ont été retenus. C'est le cas à Dijon et partout. Pour l'école DGEP, c'est zéro et c'est un peu dommage.

**M. Neige.**- Je ferai remonter. Je ne sais pas si Philippe Lutz est dans la salle, mais c'est un point important.

**M. Chamagne.**- Non, Philippe n'est plus là.

**M. El Naboulsi.**- J'avais un projet mais je me suis dit que ce n'était pas la peine. J'en avais déposé un l'année dernière. Les personnes sont dégoûtées par un refus systématique et là, on le voit. Il y a évidemment les Graduate Schools qui ont été mises en place et il y a aussi le fait qu'en n-1, n-2, n-3, nous sommes toujours écartés et nous nous retrouvons avec zéro.

**M. Neige.**- Je vais faire remonter cela. Il faudrait qu'on arrive à débloquer la situation pour qu'il y ait au moins un financement une fois pour réamorcer parce que le dispositif Thèse sèche est pas mal. On va en discuter avec la Région.

**M. El Naboulsi.**- Merci beaucoup.

**M. Rauch.**- Bonjour. Merci.

J'avais une question concernant les numéros parce que je ne comprenais pas pourquoi il y avait 2, 6 et 9, par exemple dans Envergure. Finalement, cela veut dire que neufs dossiers Envergure ont été déposés à l'uB et que la commission en a retenu trois, le 2, le 6 et le 9. Est-ce que cela veut dire ?

**M. Neige.**- Pas exactement. Cela veut dire qu'il y en a bien 9 qui ont été classés à l'uB, même peut-être plus que 9, mais peu importe, mais ceux qui sont portés par UBFC, donc sur lesquels vous devez vous prononcer, sont au nombre de 3 et nous avons gardé le rang.

On aurait pu l'écrire autrement. On aurait pu enlever les classements uB et UFC et mettre 1, 2 et 3 à la place au titre d'UBFC.

**M. Rauch.**- Quels sont les critères qui diffèrent entre les classements uB et les classements UBFC ?

**M. Neige.**- On a des usages assez différents et, pour l'instant, on n'envisage pas de les homogénéiser. C'est une question qu'il faudra qu'on se pose.

De ce que j'ai compris à l'UFC, sachant qu'en visio, il y a des collègues qui sont membres de la CR de l'UFC, ils pourront donc probablement mieux répondre que moi, mais d'après ce que m'a dit Hugues Daussy, pour les projets Envergure, je crois qu'il y a une analyse scientifique faite par des experts. À partir de cela, il y a un débat en CR qui permet de proposer les classements.

**M. El Naboulsi.**- C'est vrai.

**M. Neige.**- Pour les autres, ANER et Amorçage, je ne sais pas trop, je pense que ce sont plus des éléments stratégiques de la commission recherche. D'après ce que j'ai compris, il n'y a pas d'analyse de dossier par des experts externes, mais peut-être par des experts internes,



je ne sais pas trop. En tout cas, il y a des éléments stratégiques qui leur permettent d'opérer les classements.

Pour l'uB, il n'y a aucune analyse par des experts sur les projets scientifiques. On demande aux directeurs de laboratoire de se prononcer sur leurs priorités et ensuite, on fait entrer un certain nombre d'éléments stratégiques de l'établissement pour opérer les classements.

Je peux vous donner deux des principaux critères. Pour l'un, c'est la pluridisciplinarité. On essaie de porter, dans les rangs utiles, des projets qui sont de secteurs académiques assez différents. Pour l'autre critère, c'est l'historique. Les élus de la CR ont à leur disposition les arbitrages, les tableaux d'arbitrages de la Région des années précédentes et on essaie de faire tourner un peu entre les laboratoires.

Pour l'instant, les critères sont donc différents. Ce n'est pas complètement incompatible, mais ils sont différents, c'est un fait pour l'instant et là, on touche à une complexité. Je ne sais pas comment résoudre la question puisque la Région s'adresse à la fois aux établissements membres et à UBFC et c'est bien chacun des établissements qui doit porter son travail sur les classements.

On a donc là une petite difficulté dont on s'est sorti en gardant les classements généraux. Il faudra certainement en redébattre pour voir comment évolue le système à l'avenir.

**M. Rauch.**- Je vois, dans Envergure, un projet qui s'appelle TERRIFER, qui est porté par les deux établissements. Est-ce le même projet ou deux différents ? Sachant que finalement, les laboratoires porteurs ne sont pas les mêmes.

**M. Neige.**- C'est bien le même projet, ARTEHIS et MSHE, dans le cas présent. C'est l'un des projets sur lesquels nous avons échangé avec Hugues Daussy lorsque nous avons fait les classements. Après, nous avons fait notre travail chacun de notre côté.

Le classement apparaît peut-être relativement peu homogène quand on regarde ce que propose l'uB et l'UFC. En revanche, quand on enlève uB et UFC et qu'on ne laisse que les projets portés UBFC, ce projet apparaît assez homogène. Il est classé 2<sup>ème</sup> sur 3 dans les deux cas.

Si jamais la Région voulait financer 3 projets Envergure au titre d'UBFC, elle pourrait, en se basant sur les classements, financer DALHAI-BFC, CultuReg et TERRIFER qui est le même projet à l'uB et à L'UFC.

**M. Rauch.**- C'est donc une façon de jouer quatre projets en trois.

**M. Neige.**- On est obligé de le faire porter par UBFC parce que ARTEHIS et la MSHE sont deux structures CNRS. On n'a pas le choix.

Ce que je veux dire, c'est que les directeurs ou directrices de laboratoire ne peuvent pas optimiser le système. Ils sont obligés de demander par UBFC. Le seul truc, c'est qu'on a instruit les dossiers dans les établissements membres à l'origine, ce qui était beaucoup plus facile.

**M. Rauch.**- Dans une colonne du tableau, il y a « avis interdisciplinaire POTHEM ». Je n'étais pas là au début, mais qu'est-ce que veut dire « POTHEM » ?

**M. Neige.**- En fait, on a simplement reporté ce que vous avez vu en point deux de ce document, qui était l'avis demandé pour les projets Envergure par la Région et que l'on fait



analyser par les pôles thématiques. Dans tous les cas ici présentés, les pôles thématiques ont considéré que ces projets Envergure étaient bien interdisciplinaires, donc recevables sur ce critère.

**M. Rauch.**- Une dernière question. Il y a « Avis de thèse ED ». Dans certaines colonnes, il est indiqué favorable et rien dans les autres. Est-ce que cela veut dire que c'est défavorable ou que cela n'a pas été regardé ?

**M. Neige.**- Non. Cela veut dire qu'il n'y a pas de demande de thèse. Quand vous avez un « favorable », cela vous signale les projets qui demandent des thèses. Sinon, on met « défavorable ».

Mais et si on mettait « défavorable », sachant que la Région ne financera pas, l'uB et l'UFC auraient tendance à ne pas les classer. Vous ne les verriez donc pas apparaître.

**M. Rauch.**- Merci.

**Mme Lefebvre.**- Sur ce problème des Graduate Schools, sachant que nous avons eu le problème cette année, on nous a rattachés à Transbio parce que nous avons accepté de participer en particulier pour les aspects pédagogiques liés aux masters communs ChronoEnvironnement et ARTEHIS. On s'est donc retrouvé dans cette Graduate School, ce qui nous a posé beaucoup de problèmes puisque le pôle Transbio où se trouve la Graduate School est en fait notre pôle secondaire, notre pôle principal étant SHS. Les futurs porteurs de projets se sentaient donc vraiment très mal dans ce dispositif.

Je suis intervenue auprès de la Région pour demander qu'on sorte, pour le dépôt des projets, de Transbio.

Il serait donc important qu'il y ait une Graduate School SHS. C'est un premier point.

Et puis avant de mettre des gens dans des cases, il faudrait leur demander si cela correspond à leur identité parce que cela a été compliqué pour nous et, du coup, pas forcément très facile à expliquer à nos collègues qui travaillaient avec Transbio. On a donc dû faire cela un peu en urgence et ce n'était pas exactement la même façon de présenter les projets.

Je sais que cette année, c'était compliqué parce qu'on manquait de temps, etc., mais il est important aussi de respecter l'ADN des labos et surtout leur rattachement principal au titre des axes d'UBFC. Merci.

**M. Neige.**- J'entends, Sabine. Ce qu'on voit aujourd'hui, c'est que ta demande a porté puisque tes demandes sont bien montrées aujourd'hui dans UBFC et pas dans les Graduate Schools d'UBFC. Donc là, tout va bien.

À la question « est-ce qu'une Graduate School va être générée ou créée pour l'environnement SHS ? » pour l'instant, il n'y a pas de piste très concrète. Je pense qu'il faut qu'on avance d'abord – et je le souhaite vraiment - sur l'émergence d'un axe fort dans le domaine des SHS. Les collègues de SHS ont été sollicités pour cela à travers les MSH et les pôles thématiques.

Je souhaite donc vraiment que nous avancions là-dessus et si on y arrive, il sera temps à ce moment-là de voir, en lien avec vous – je souhaite que ce soit vous qui nous le disiez -, s'il faut inventer une Graduate School ou pas.

Il y a tout de même une difficulté cette année qui est qu'en fait, c'est la Région qui a décidé de faire porter l'appel à projets recherche sur les Graduate Schools. À titre personnel, je

ne suis pas sûr que cela ait été la meilleure option, ceci parce que les Graduate Schools ont un objet, un rôle qui est de travailler sur le lien formation-recherche. On a donc été en situation de faire porter à des objets qui travaillent sur le lien formation-recherche un appel à projets purement recherche, ce qui nous a créé une difficulté. D'où l'explication que je viens de vous donner qui est complexe, j'en ai conscience, mais cela nous a complètement coincés.

Je ne sais pas comment on évoluera, mais nous voulons demander à la Région de rediscuter de ce point et éventuellement de travailler un peu différemment à l'avenir. On verra ce qu'il est possible de faire.

**Mme Lefebvre.**- Je dois dire que j'ai eu vraiment une très bonne écoute avec le personnel de la Région, en particulier la directrice du pôle recherche qui a été extrêmement réactive suite à ma demande. On a vraiment pu discuter et les décisions ont été prises très vite.

J'avoue que cela a été très agréable pour nous de voir que nous étions écoutés. Si cela peut continuer, tant mieux.

Merci Pascal.

**M. Louis.**- Merci pour toutes les explications. J'ai effectivement un peu de mal à suivre et je m'étais aussi posé la question des Graduate Schools, à savoir pourquoi elles intervenaient dans le processus.

Si j'ai bien compris, cela veut dire que là, on statue sur les remontées UBFC, mais il y a aussi des remontées directes uB et UFC. C'est cela ?

**M. Neige.**- Oui et des autres établissements membres. Oui, absolument.

**M. Louis.**- Ce qui veut dire qu'UBFC se rajoute aux autres et que chacun fait des remontées.

**M. Neige.**- Oui, c'est exactement cela. Vous avez, en plus de cela, quelque chose qui échappe au CAC et c'est bien pour cela que je voudrais que l'on rediscute avec la Région, c'est ce qui concerne les crédits fléchés sur les Graduate Schools.

**M. Louis.**- Ensuite, la Région va le faire par dispositif. C'est cela ?

**M. Neige.**- Oui, en principe. Elle a un dispositif spécifiquement sur les Graduate Schools, ainsi que l'EUR qui a un statut un peu particulier et EIPHI qui est né un peu avant. Ces trois objets ont leurs crédits régionaux préfléchés et c'est à eux de sortir des demandes de moyens. Ils discutent en direct avec la Région.

Il y a un autre appel à projets à côté qui est ouvert pour ceux qui ne sont pas dans ces Graduate Schools. Dans ce cadre, les laboratoires demandent par leurs établissements membres ou, s'il s'agit d'UMR CNRS non-intégrées dans les Graduate Schools ou qui demandent un projet avec un labo non-intégré dans une Graduate School, par UBFC.

Là, pour le classement, on aurait pu faire autrement. On aurait pu dire qu'UBFC classait seule les projets UBFC. Avec Hugues Daussy, on s'est dit que c'était un peu dangereux parce que cela revenait à émettre les classements qui sont déjà un peu émiétés et, du coup, plus on émette les classements, plus on perd une stratégie globale. On a donc préféré passer en bloc sur les deux universités uB et UFC.



**M. Louis.**- Une dernière remarque. Je ne comprends pas parce que l'année dernière, on avait réuni la commission qui devait être Etudes et vie universitaire pour classer des appels à projets Région. Là, pourquoi être passé par les Graduate Schools et pourquoi ne pas avoir fait appel à la commission recherche du CAC et le CAC d'UBFC ?

**M. Neige.**- Le choix de la Graduate School est un choix de la Région.

**M. Louis.**- J'ai bien compris, mais c'est un peu surprenant.

**M. Neige.**- Il faut qu'on en rediscute avec la Région, mais Catherine Guey, qu'on a citée tout à l'heure, a probablement ciblé ainsi parce que c'était simple. Cela voulait dire qu'elle pouvait s'adresser à des objets identifiés qui pouvaient lui faire un travail d'analyse scientifique. Elle s'est donc adressée aux Graduate Schools en direct et en laissant, du coup, sur le côté d'autres projets possibles.

Il faut donc que l'on revoie cette procédure, je suis d'accord.

**M. Louis.**- J'entends, mais comme, au final, les Graduate Schools ne sont pas non plus avec des périmètres très clairs, j'ai du mal à comprendre l'approche qui a été choisie par la Région. Je pense qu'on est tous d'accord sur cela. Merci.

**M. Rauch.**- J'ai une nouvelle question. Dans « Avis pédagogique des ED » sur les demandes de thèse 2022, les ED ont donné un avis sur les thèses sèches, thèses Amorçage et thèses Envergure, mais que va-t-il se passer si le projet dans lequel la thèse est déposée n'est pas financé ? Est-ce que la thèse sera financée en dehors ?

**M. Neige.**- La Région va regarder le projet global et soit elle le financera globalement, thèse plus environnement, soit elle ne financera rien. Ceci pour les thèses sèches, soit elle finance la thèse, soit elle ne la finance pas et c'est réglé. Mais c'est la Région qui demande un avis avant aux écoles doctorales.

**M. Rauch.**- Ne serait-il pas possible de faire une homogénéisation par rapport aux thèses environnées Amorçage et aux thèses environnées Envergure pour qu'il y ait autant de thèses, donc 7 et 7, dans le total du tableau ?

**M. Neige.**- Non, parce que tous les projets Envergure n'ont pas besoin d'une thèse. On ne peut donc pas avancer comme cela. C'est vraiment chaque porteur qui choisit, dans Amorçage ou dans Envergure, de demander soit du fonctionnement, soit du fonctionnement et des RH à travers une thèse. C'est un choix du porteur de projet.

Certains projets considèrent qu'ils n'ont pas besoin de thèse. Ils demandent donc juste du fonctionnement, par exemple.

**M. Chamagne.**- Cela peut aussi être de l'ingénieur.

**M. Neige.**- Je ne sais pas si on peut demander du RH autre.

**M. Chamagne.**- Oui, mais dans les projets, on n'a pas toujours une thèse.

**M. Neige.**- Pour répondre à la première question, en principe, la Région - sauf erreur matérielle, mais je ne vois pas comment - ne sera pas amenée à financer l'environnement de la thèse sans financer la thèse, par exemple.

**M. El Naboulsi.**- Il y avait l'autre volet de la partie de la question de Pierre-Yves Louis. C'est vrai que pour les Graduate Schools, le CAC n'a pas été associé et on a mis en place une sorte de commission recherche au sein du CAC. Par contre, pour les autres projets, nous n'avons pas été associés. Comment cela se fait-il ?

**M. Neige.**- C'est parce que cette année, on a dû s'adapter un peu en urgence à la demande de la Région et on a fait un choix. On pourra en redébattre au prochain CAC par exemple, ou une prochaine fois. Mais là, on a choisi avec Hugues Daussy en se disant qu'il serait logique de faire l'analyse à travers les commissions recherche des établissements membres, d'où les classements que vous avez vus, qui proviennent de l'uB et de l'UFC.

Comme je vous l'ai dit, il y a un autre choix possible qui est de passer par UBFC. Le prix à payer si on fait cela, c'est une déconnexion des classements entre ce que diront les établissements membres et ce que dira UBFC. Ce qui est un peu un émiettement, donc une difficulté. Je ne sais pas comment résoudre complètement cette difficulté.

Là, concrètement, cela veut dire que vous auriez eu à classer une poignée de projets alors qu'on en a beaucoup plus dans tous les autres établissements. Mais c'est un choix possible. Il faut qu'on retravaille avec la Région pour voir comment elle envisage cela.

**M. El Naboulsi.**- En d'autres termes, la commission recherche du CAC ne sert à rien. Il vaut mieux ne pas en parler.

**M. Neige.**- Pour l'exercice que je vous présente là, oui, elle n'a pas été sollicitée.

**M. Chamagne.**- Merci Pascal.

Pour la commission recherche du CAC, on en reparlera lors du prochain CAC. Je pense qu'on va la faire travailler sur un sujet d'avenir. Nous en reparlerons en janvier puisque, pour l'instant, elle ne s'est pas réunie, c'est vrai et c'est dommage, nous sommes d'accord. Nous en parlerons lors du prochain CAC.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions ?

**M. Barakat.**- J'ai une question pour vérifier que j'ai bien compris. Seuls les projets portés par UBFC peuvent éventuellement être financés par la Région ?

**M. Neige.**- Non. En fait, on a un problème de portage des projets et ici, puisque nous sommes au CAC UBFC, si on veut être financé, il faut que le CAC UBFC donne un avis positif à une demande de moyens, c'est le Code de l'éducation. Et il faut surtout que le CA donne un avis positif à une demande de moyens.

Formellement, si on veut être dans les clous, si le portage est UBFC, il faut que ce soit le CA d'UBFC qui donne son avis. Et si je veux que le CA d'UBFC donne son avis, il faut que le CAC donne un avis préalable. C'est ce que nous faisons aujourd'hui. Et c'est la même chose pour chacun des établissements. Quand un projet est porté à l'uB, par exemple, il faut que le CA de l'uB donne son avis pour faire rentrer les fonds si jamais c'était accepté par la Région. Il y a donc un avis préalable de la commission recherche sur ces projets recherche de l'uB.

**M. Barakat.-** Ce qui veut dire que les autres listes de projets qu'on a vus dans les pages précédentes, qui ne sont pas portés par UBFC, ont déjà été évalués et classés par les établissements.

**M. Chamagne.-** Tout à fait.

**M. Neige.-** Oui, ils sont portés par les établissements. Je reconnais que c'est un système très complexe. C'est pour cela que je vous ai dit qu'on voudrait en discuter avec la Région pour essayer de trouver une simplification.

En même temps, on ne peut pas imaginer tout faire porter par UBFC parce qu'après, il faut être réaliste. Porter les projets veut dire intégrer l'argent dans le fonctionnement d'UBFC et il faut pouvoir le gérer. Il faut faire les avances de trésorerie, etc. Vous savez comment fonctionne un projet régional ; on fait une dépense et, à la fin du projet, on fait un appel de fonds. Il faut donc que l'établissement soit en capacité de faire la dépense *a priori* et l'appel de fonds *a posteriori*.

On ne peut donc pas passer d'un cas à l'autre de manière brutale. Il faut que l'on fasse très attention à cela pour que ça fonctionne.

**M. Barakat.-** Globalement, combien de projets financés peut-on espérer entre les projets portés par UBFC et les autres, sur les 35 projets ?

**M. Neige.-** La question n'a pas été posée de la même manière tout à l'heure, mais presque. Pour moi, il est difficile de vous répondre parce qu'il se trouve que cette année, il y a un préfléchage d'une partie des crédits sur les Graduate Schools qui n'existait pas l'année précédente. Il n'y avait que sur l'EUR EIPHI qu'était soclé le fléchage. Je ne sais donc pas dire comment seront répartis ceux qui restent entre les établissements membres et UBFC.

**M. Barakat.-** Tout à l'heure, vous avez indiqué dans votre réponse qu'on restait à peu près sur la même enveloppe.

**M. Neige.-** Oui, j'ai cru comprendre qu'on était globalement sur la même enveloppe. Le « globalement » inclut ce que vous voyez ici, ce qui existe dans les établissements membres et ce qui est porté par les Graduate Schools.

**M. Barakat.-** D'accord. Merci.

**M. El Naboulsi.-** J'ai une remarque à transmettre, si c'est possible, à la Région, concernant la lourdeur que cela représente. Au lieu de simplifier la tâche aux chercheurs et de pouvoir avancer dans la recherche, on est en train de compliquer les choses, avec des projets portés par UBFC, par les Graduate Schools et des projets qui sont portés par les établissements. On est en train d'éparpiller les choses avec beaucoup de lourdeur.

Pour remplir les dossiers, je ne vous dis déjà pas dans quel niveau de difficulté nous sommes parfois et on complique encore les choses en demandant des papiers. On y passe un temps fou pour, à la fin, ne rien avoir.

C'est ma remarque en ce qui concerne ce processus bureaucratique interminable.

**M. Neige.**- J'ai entendu en ce qui concerne la lourdeur. Je vais faire remonter. Je pense que la Région en a conscience et qu'il faut qu'on avance là-dessus.

Pour la fin de votre intervention sur « on ne gagne rien », à titre individuel, je l'entends pour certains endroits de notre dispositif académique, mais je dois évidemment un tout petit peu l'édulcorer parce qu'il y a tout de même des endroits où l'argent tombe.

**M. El Naboulsi.**- Tu l'as bien dit, Pascal, certains laboratoires reviennent à deux ou trois reprises à la dernière page. Ceci sans porter un jugement quelconque, mais dans certains domaines comme les sciences sociales ou encore le droit, l'économie, on a très peu de choses et c'est une frustration qui revient. On le dit depuis la création de la ComUE, mais cela ne change pas grand-chose, hélas.

**M. Neige.**- Je vous alerte sur un point. L'ensemble du dispositif mis en place fait que dans ce tableau, vous ne pouvez voir apparaître que des UMR CNRS.

**M. El Naboulsi.**- Oui, mais je donnais juste un exemple.

**M. Neige.**- On a donc forcément un biais sur ce qui est écrit ici. En l'occurrence, les laboratoires juridiques ne sont pas des UMR CNRS, ils sont dans les tableaux des établissements membres.

**M. Chamagne.**- Y a-t-il d'autres commentaires ?

**M. Barakat.**- C'est juste un constat. Est-ce que ce processus qui a été mis en place n'est pas la conséquence des résultats de l'ISITE ?

D'autre part, le fait de cloisonner la gestion scientifique des dossiers par les composantes est pour moi un retour en arrière par rapport à une certaine politique scientifique commune qui a toujours été le leitmotiv de l'existence de la ComUE. Je ne sais pas comment vous ressentez cela.

**M. Neige.**- « Est-ce une conséquence de la perte de l'ISITE ? », c'est difficile à dire.

Comme je vous l'ai dit, la Région a réorienté une partie sur les Graduate Schools. Il faudrait peut-être avoir un débat avec les représentants de la Région là-dessus. Il est un peu difficile pour moi de répondre à cette question.

Pour la deuxième partie, je suis d'accord, il faut qu'on trouve un système moins éclaté parce que, comme je vous l'ai dit, plus on éclate et moins on peut faire entrer notre stratégie dans l'analyse. Hugues Daussy et moi réfléchissons à un système plus simple, que nous avons déjà discuté avec les pôles thématiques, que l'on viendra discuter avec vous. Il n'est pas tout à fait assez mûr pour l'instant, mais il est prévu qu'on vienne. Il a aussi été discuté avec les chefs d'établissement.

On essaie donc de trouver une solution qui serait plus simple et qui permettrait d'instruire tous ces dossiers. Sachant qu'il va falloir convaincre la Région puisque c'est tout de même l'argent de la Région, mais ce qui permettrait d'inscrire ces dossiers dans des ensembles un peu plus grands d'un point de vue académique, qui permettraient de porter une stratégie peut-être plus forte. Ceci plutôt que d'aller vers l'émiettement qu'on observe aujourd'hui.

Le débat est prévu. Pour l'instant, c'est trop tôt pour le mener aujourd'hui. Vous avez peut-être été en contact avec des collègues animateurs de pôle thématique et ils vous en ont

peut-être parlé puisque nous en avons parlé très ouvertement avec eux. On essaie donc d'avancer là-dessus et on viendra au CAC UBFC pour en discuter.

Je suis bien d'accord sur le fait qu'il faut trouver un système qui porte mieux notre stratégie collectivement.

**M. Louis.**- Je suis tout à fait d'accord sur la proposition d'en rediscuter. Du coup, il serait bien d'avoir un retour de cette campagne. C'est-à-dire, si on en rediscute, de voir ce qui est remonté la fin. Je ne sais pas si la Région mettra cela à disposition, mais ce serait tout de même intéressant que l'on puisse avoir un débat compte tenu du retour de campagne.

**M. Neige.**- Dans mon idée et dans celle de Hugues Daussy, on ne voulait pas attendre le résultat de la campagne pour rediscuter de la stratégie globale, ceci pour deux raisons.

Tout d'abord, notre dispositif d'animation de la recherche et la stratégie globale de l'établissement ne doivent pas être construits au regard de l'appel à projets de la Région. Je pense que nous devons construire notre stratégie pour nous, c'est-à-dire que nous, en tant que monde académique, devons nous structurer, c'est à nous de le faire entre nous. C'est la première raison.

La deuxième raison, c'est qu'on aimerait tout de même être capable de sortir quelque chose de concerté, que l'on pourrait écrire dans les futurs rapports HCERES. Il ne faut donc pas trop tarder. On avait envie de revenir vers vous assez vite.

**M. Louis.**- Néanmoins, je pense qu'il serait intéressant d'avoir un retour au CAC, indépendamment des autres processus sur la campagne. Merci.

**M. Chamagne.**- Tout à fait et cela fait aussi l'objet de ce que j'ai dit tout à l'heure concernant le fait que la commission recherche ne se soit pas encore réunie. Il nous faut la saisir prochainement à ce niveau-là. Je pense donc que nous en parlerons au prochain CAC qui aura lieu en janvier.

**M. Rauch.**- Je voulais redire à peu près la même chose. Il est vrai que pour simplifier les choses, c'est par les critères. C'est-à-dire qu'on l'avait vu à la commission recherche, les trois ou quatre premières années, lorsqu'on avait fait l'examen des dossiers, il faut que les critères dans les établissements soient assez simples et après, qu'UBFC ait d'autres critères. C'était principalement la pluridisciplinarité ou les critères de couplage avec un laboratoire quand c'est avec un laboratoire de l'université d'en face. Si c'est un laboratoire de Franche-Comté qui dépose un projet, qu'il soit couplé avec un laboratoire de Bourgogne, et vis et versa.

Ce sont les critères qui permettront de simplifier les choses, mais il est vrai que dans les commissions précédentes, on avait aussi la sensation de faire deux fois le travail. Il faut donc veiller à cela, c'est-à-dire que si on veut vraiment simplifier les procédures, il faut que les classements des CAC des établissements se fassent sur certains critères et que les classements des commissions recherche du CAC UBFC se fassent sur d'autres critères et pas les mêmes. Sinon, on fait deux fois le travail et on perd son temps. En plus, on émiette.

**M. Neige.**- Sauf qu'on a un problème d'articulation globale. À titre personnel et comme je suis vice-président, je vais faire valoir mon opinion. Je ne vois aucune raison pour qu'un très beau projet porté par un seul établissement ne soit pas financé.

Il ne faudrait donc pas que l'on construise une série de critères emboîtés qui conduisent



à ne financer que des projets communs entre établissements. Il est évident que les projets communs sont importants, mais les autres, s'ils sont vraiment très bien également, il faut aussi qu'ils aient une chance de financement.

C'est donc vraiment une situation complexe, parce que si on fait un système de critères dans les établissements membres et qu'après il y a un autre critère qui capte tout, qui est « si vous n'êtes pas entre deux établissements, vous tombez », cela ne laisse aucune chance à un très joli projet qui ne serait qu'à l'uB ou qu'à l'UTBM, etc.

**M. Rauch.**- Je suis tout à fait d'accord, mais les établissements remontent leurs projets seuls. Donc de toute façon, un très beau projet d'un seul établissement, s'il est très bien classé et qu'il est remonté à la Région, il sera financé.

**M. Neige.**- Oui en l'état actuel des choses, sauf si c'est une UMR CNRS qui a obligation de passer à UBFC dans le dispositif de la Région. C'est bien ce point qui nous a échappé cette année.

Autrement dit, ARTEHIS, dont nous avons déjà discuté tout à l'heure, qui est une UMR CNRS d'archéologie, de SHS, a interdiction de faire remonter un projet Envergure à l'uB, ceci par la Région. Ce n'est pas le choix du site. C'est une conséquence du choix de la Région. Ce qui rend l'application des critères quelque peu complexe. D'où mon discours disant que j'ai bien conscience que l'explication que je vous ai donnée était compliquée, mais que le dispositif en tant que tel l'est.

Je pense donc que c'est ce qu'il faut revoir avec la Région.

**M. Chamagne.**- Merci Pascal.

Nous avons pas mal débattu sur quelque chose qui n'est pas simple, nous sommes bien d'accord, et Pascal l'a exprimé très largement. Je pense qu'il faut qu'on essaie de trouver des solutions et, dans tous les cas, que nous ayons une discussion avec la Région pour aller vers quelque chose d'un peu plus simple et que l'on puisse aussi discuter de cela en commission recherche au niveau du CAC.

Si vous n'avez pas d'autre commentaire, il faut passer au vote.

Comment voulez-vous faire ? Est-ce qu'on valide en bloc les trois avis puisque Pascal Neige a dit qu'il y avait trois avis (avis pédagogique des écoles doctorales, avis des pôles thématiques, des POTHEM et dépôt et classement des projets) ou est-ce qu'on valide étape par étape ?

**M. El Naboulsi.**- On fait l'ensemble.

**M. Chamagne.**- Je pense qu'on peut faire l'ensemble puisque c'est tout de même très entrelacé, très lié.

Je mets donc aux voix ces avis.

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Ce qui veut dire qu'il est adopté à l'unanimité.

Merci, Pascal, pour toutes ces explications et toutes ces réponses aux différentes questions tout à fait légitimes sur ce dossier.

Je te donne la parole sur le dernier dossier.

### 3. Ventilation des crédits récurrents 2022 des laboratoires de recherche

**M. Neige.**- Il s'agit de l'avis sur la ventilation des crédits récurrents alloués par les établissements membres aux laboratoires de recherche. On est là dans un fonctionnement qui existe depuis 3 ans, on est à la dernière année d'une procédure qui a été enclenchée il y a 4 ans et avec application depuis 3 ans, qui consiste à retravailler à l'échelle d'UBFC les allocations de crédits récurrents entre les laboratoires.

L'objectif était que deux laboratoires en tous points identiques à deux endroits de notre site reçoivent la même allocation de crédits récurrents. Là, ce sont des critères qui ont été utilisés depuis 3 ans, qui ont été travaillés historiquement il y a à peu près 4 ans. C'est Michel de Labachellerie qui était en charge de porter les premiers éléments de ce projet. J'ai repris la suite depuis.

Les critères utilisés sont :

- La taille du laboratoire.

- L'état apprécié par les chercheurs et les enseignants-chercheurs permanents du laboratoire, la particularité académique du laboratoire. On a convenu, en regardant ce qui se passait dans les faits et ce qui se passait ailleurs en France, qu'on pouvait mettre un coefficient disciplinaire différent entre les différentes disciplines scientifiques. On fait varier de 1 à 3, à la louche, ce coefficient disciplinaire, entre 1 275 € et 3 533 €. Ce sont par exemple les sciences de santé qui sont le plus en haut et les (?) qui sont le plus en bas.

- Le 3ème critère est le coefficient de performance qui a été calculé il y a 3 ans. On ne le change plus tant qu'on n'a pas d'autres évaluations et on attend la prochaine du HCERES pour le changer, qui joue en théorie à 20 % au maximum de l'allocation et qui, dans les faits, puisqu'il n'y avait pas de note à 0 et pas de note à 20, joue en gros à peine à 7 ou 8 % dans l'équation de l'allocation.

Il y avait un quatrième critère qui était le coefficient historique. L'idée était de dire qu'on lissait les différences, on ramenait tout le monde sur des choses comparables, mais qu'on ne le faisait pas en une fois parce que c'était trop compliqué pour des laboratoires qui étaient en baisse. Ce n'est jamais compliqué pour des laboratoires pour lesquels on monte les crédits, évidemment, et on pourrait monter très fortement d'un coup, mais pour les laboratoires qui baissent, on a estimé qu'il fallait baisser doucement. Et il y avait un coefficient historique qui permettait de lisser dans le temps les rééquilibrages. Ce critère est arrivé à son terme, il n'a pas été appliqué cette année. On l'a enlevé.

Les allocations que vous avez sous les yeux dans le document ne tiennent compte que des trois critères précédents.

Ensuite, quelle est la procédure ? Les CA des établissements membres votent des enveloppes financières de crédits récurrents. On fait la somme de ces allocations. On fait la répartition en utilisant les trois critères techniques mentionnés. On ajuste ce que donnent les établissements à notre modèle et on ressort un montant global (la colonne en gras) d'allocation de moyens à chacun des laboratoires.

Ensuite, on va le décliner pour les laboratoires qui sont multitutelles afin que chacun des établissements membres puisse ouvrir les crédits.

Pour l'instant, quatre établissements jouent dans ce modèle : UFC, uB, UTBM et ENSMM et on espère pouvoir faire entrer AgroSup Dijon en 2023 dans l'équation. Il était un peu compliqué de les faire entrer avant car il y a des pratiques qui étaient très différentes et qui auraient beaucoup perturbé les laboratoires. On a donc préféré temporiser.

Vous avez donc à l'écran les allocations telles qu'elles sont prévues par cette équation.

Je reprecise un point que j'ai indique au debut. On est dans la simple application d'un modele qui existe depuis 3 ans, on poursuit donc le modele et les laboratoires qui sont en baisse, en hausse ou qui sont stables le savent depuis 3 ans. Normalement, il n'y a pas de surprise pour eux. Ils savent qu'il y a un lissage d'annee en annee.

Un dernier point. Depuis l'annee derniere - et cela a ete remis cette annee -, les chefs d'etablissement ont souhaite rajouter une enveloppe specifique aux laboratoires de SHS et d'informatique. C'est inclus dans les chiffres que vous avez. Ces laboratoires sont donc legèrement rehausseés avec cette enveloppe specifique. Cette enveloppe specifique fait l'objet d'un deuxieme tour dans le modele, techniquement parlant, pour ne tomber que dans les labos qui etaient visés. C'est un petit coup de pouce supplémentaire qui permet de rehausser un peu ces laboratoires.

En géneral, on considère que les allocations qu'on donne ne sont pas suffisantes pour faire de la recherche pour tous les laboratoires et, en particulier, on a considéré que pour les laboratoires SHS et informatique, on était un peu bas et qu'il fallait essayer d'aider un peu plus.

On a donc trouvé une solution, depuis 2 ans, qui n'est peut-être pas encore complètement aboutie, qu'il faudra peut-être retravailler. En tout cas, les chefs d'établissement ont souhaite faire cet effort.

Il y a encore un point que j'ai oublie de mentionner. Vous comprendrez que, du coup, il peut y avoir un décalage entre ce que mettent les établissements au démarrage et ce qu'ils vont récupérer à travers leurs laboratoires une fois qu'on a passé l'équation, qu'on a fait la répartition.

En fait, on a un gros décalage avec le lissage historique. Il se trouve qu'un des établissements, l'université de Bourgogne, ouvre trop de crédits par rapport à ce qu'elle reçoit avec cette application du modele. Elle fait donc un virement à l'UBFC qui re-répartit dans les autres établissements.

Comme cela fait trois fois qu'on fait cela, on a pu voir que le modele dérivait et nous avons choisi entre nous de ne pas l'arrêter cette annee, mais de trouver une solution pour que le modele arrête de dériver l'annee prochaine. C'est un peu technique, mais il faut faire attention à ce que cela ne s'envole pas et qu'il n'y ait pas trop de décalage entre les établissements.

**M. Chamagne.**- Merci Pascal.

J'ouvre le débat, si vous le voulez bien. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires ?

**M. El Naboulsi.**- Pascal, quand tu dis qu'il y a des dérives, est-ce que tu peux chiffrer, donner un pourcentage ?

**M. Neige.**- La dérive, vous ne la voyez pas dans le tableau parce qu'en fait, c'est la répartition entre labos. C'est un arrangement entre établissements.

Pour 2022, on a le chiffre exact, elle sera de l'ordre de 180 000 €.

Concrètement, le CA de l'uB vote pour 180 000 € de trop de crédits pour ses propres laboratoires qu'elle va devoir transférer aux autres. Comme on est dans un système confédéral, le Président de l'uB a dit que comme il s'était engagé sur ce système confédéral, il n'y avait pas de souci. En revanche, il faut qu'on trouve une solution pour stopper la dérive parce qu'on ne peut pas l'emmener trop loin. Déjà là, je ne vous cache pas que les élus du CA de l'uB ont un peu tordu du nez. Je leur ai donc expliqué qu'on allait essayer de trouver une solution à cette dérive. Sachant que personne n'est fautif, qu'il n'y a pas de faute là-dedans. Ce sont les

rééquilibrages qui conduisent à cela.

Concrètement, cela voudrait dire qu'il faudrait qu'on demande un effort aux trois autres établissements, du moins à deux établissements puisqu'il y en a un qui est neutre, et qu'on demande à l'uB de freiner un peu. On pense pouvoir le faire. On n'est pas sûr, mais on pense pouvoir le faire puisque normalement, on doit avoir un peu plus de crédits au titre de la LPR en termes de crédits récurrents pour 2023. On espère donc pouvoir le faire avec cela.

Ce n'est peut-être pas vous qui le votez mais le CA puisque tout cela est rebouclé dans les CA. Il me semble que cet écart, donc la somme que l'on doit faire transiter pour équilibrer, est voté au CA d'UBFC et dans les CA des établissements.

**M. Rey.**- En commentant le tableau, vous dites que par rapport aux laboratoires SHS et informatique il y a un coup de pouce, mais en fait, le seul laboratoire dont je connais bien le budget n'a pas bougé du tout, c'est le CRIT. Cela se passe donc peut-être sur d'autres laboratoires.

Donc quelle est la nature de ce coup de pouce ?

Il y a peut-être quelque chose qui m'a échappé ou alors je n'ai pas fait assez attention, mais est-ce un coup de pouce sur le budget dans l'absolu ou est-ce que c'est un coup de pouce dans la formule qui permet de calculer le budget ?

**M. Neige.**- On refait tourner la formule avec une petite enveloppe spécifiquement sur ces labos SHS et informatique. Si vous n'avez pas bougé alors qu'il y a eu un coup de pouce, cela veut dire que le coup de pouce vous a empêchés de baisser. Vous étiez peut-être sur une tendance à la baisse.

**M. Rey.**- Merci.

**M. Neige.**- Il est vrai que cela a été délicat. Il y a des labos qui ont vraiment perdu des crédits.

Vous voyez bien l'objectif que nous nous sommes fixé qui, pour le coup, est un objectif d'il y a 3 ou 4 ans pour UBFC. Donc on y est et, maintenant, on va être stabilisé normalement, ce qui veut dire que dans les années qui viennent, en tout cas l'année prochaine, sauf augmentation LPR - ce qu'on espère - sur des crédits récurrents, cela devrait être stable moyennant une stabilité des effectifs. Puisque si vous baissez en effectif, vous baisserez en crédits et inversement.

**M. Chamagne.**- Y a-t-il d'autres remarques ?

**M. Rauch.**- Si c'est une dérive mathématique, pourquoi cette dérive ne concernerait-elle qu'un établissement ?

**M. Neige.**- J'ai essayé de trouver des explications. Je pense qu'il y a peut-être un double effet. Les établissements mettent les mêmes moyens tous les ans depuis 3 ans. Ils ont rajouté un peu d'argent cette année puisqu'on en a eu un peu de la LPR. On a globalement augmenté l'enveloppe de 5 %, mais de manière homogène entre les quatre établissements.

Une des explications est que l'uB a dû passer par un plan de retour à l'équilibre financier il y a quelque temps. En faisant cela, un certain nombre de postes ont été gelés sur

deux campagnes d'emplois, de l'ordre de 40 postes sur deux campagnes d'emplois. Ce qui veut dire que très concrètement et mathématiquement, dans les allocations de moyens, on met moins 40 en termes d'effectifs sur l'université de Bourgogne.

Un système qui était équilibré au départ s'est déséquilibré avec ces moins 40 puisque l'uB donnait toujours la même somme. C'est une partie de l'explication.

Une autre partie, c'est peut-être que le rééquilibrage fait que les labos uB étaient peut-être mieux servis à l'origine, ceci pour des raisons historiques lorsque c'était le ministère qui donnait. On n'en est pas tout à fait sûr, mais il y a peut-être une part d'explication là-dedans. Et le rééquilibrage fait que comme on remet tout le monde à peu près au même niveau, on fait transiter vers les autres établissements.

Je ne sais pas si vous connaissiez cela, mais les situations des laboratoires étaient extrêmement différentes lorsque c'était le ministère qui donnait. Ce sont là les deux explications que je vois, sachant qu'il y en a peut-être d'autres, mais que nous avons travaillé cela avec les autres vice-présidents recherche.

**M. Chamagne.**- S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, je vous propose de mettre la délibération aux voix.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Je remercie également très sincèrement Pascal pour toutes ses explications qui ont débouché sur un certain nombre de questions et de réponses. Merci à toi, Pascal, pour la présentation de ces deux rapports.

## 5. Questions diverses

L'ordre du jour est terminé.

Avez-vous des questions diverses ?

**M. Rauch.**- J'ai une question qui revient, c'est toujours la même. On avait demandé s'il était possible, suite au rapport ISITE et suite à la discussion sur la trajectoire, si on pouvait faire un congrès. Je repose donc une nouvelle fois la question.

Vous allez peut-être me prendre pour un être en proie aux idées fixes, mais je pense tout de même qu'il y a encore quelques points qui sont épineux, que l'on pourrait discuter calmement, posément entre le CA, le CAC. Et Peut-être aussi harmoniser les procédures du CA et du CAC parce que j'ai des collègues, élus au CA, qui sont obligés d'aller à Dijon pour qu'il y ait le quorum.

Pourquoi le CA n'adopterait-il pas le même mode que le CAC avec un mode hybride présentiel et visio ? Cela arrangerait tout de même les gens, sachant que les élus du CA se demandent pourquoi c'est fait de cette manière en CAC et pas en CA.

Il y a également d'autres points que l'on pourrait discuter dans l'ordre du jour.

Ce que je voudrais principalement, c'est reprendre l'analyse du rapport point par point et essayer d'apporter des réponses ou des engagements de tout le monde, y compris des chefs d'établissement s'ils peuvent être présents.

**M. Chamagne.**- Merci. Je vais te donner une réponse, en tout cas la mienne, mais

sachant que nous en avons discuté.

Concernant l'hybride, j'ai souhaité le faire de cette façon. Au niveau du CA, le président Grevey a souhaité le faire en présentiel. Mais la semaine prochaine, le CA se fera de manière hybride au vu du contexte sanitaire. Le prochain CA, donc la semaine prochaine, sera donc en visio et peut-être même qu'en visio.

Ensuite, j'ai noté la question. Je la remonterai au président Grevey pour cette partie-là.

**M. Rauch.**- Ce n'est pas pour faire de la polémique.

**M. Chamagne.**- Non, il n'y a pas de souci.

En ce qui concerne le congrès, j'avais fait remonter ce point en réunion de bureau il y a déjà un petit moment. Pour ne rien vous cacher, le président Grevey n'était pas forcément très chaud pour organiser un congrès. Je le relancerai à ce sujet

À un moment donné, le fait qu'il y ait une réunion tout de même un petit peu institutionnelle à ce niveau-là ne me choquerait pas, bien au contraire puisque j'étais aussi plutôt pour.

Dans tous les cas, vous avez remarqué qu'aujourd'hui, nous n'avons pas fait de point spécifique ISITE puisqu'on ne l'a plus. Ce qui est donc logique. Mais j'ai demandé et j'ai obtenu l'accord du Président Grevey pour qu'au moins tous les deux CAC nous fassions un point sur l'évolution d'UBFC. Nous ne l'avons pas fait aujourd'hui parce qu'il y a des discussions en cours avec le ministère et également sur d'autres avancées. Pascal Neige a parlé tout à l'heure de la restructuration de la recherche, des discussions dans les POTHEM, dans les pôles thématiques entre autres. Il y a donc des choses qui avancent et, au prochain CAC de janvier, le Président Grevey fera un petit point à ce niveau-là. Ce ne sera plus le vice-président ISITE puisqu'il n'y a pas de raison. Ce sera donc Dominique Grevey qui fera un point post-ISITE au prochain CAC. Je pense qu'à ce moment-là, il faudra certainement lui reposer la question.

Je lui en reparlerai évidemment d'ici là, mais je pense qu'avec ce qui va se passer, avec les évolutions à venir, la restructuration et tout, l'idée d'un congrès, sous un nom ou un autre, peu importe, me paraît loin d'être absurde. Nous en reparlerons donc à ce moment-là.

**M. Rauch.**- J'ai une autre question diverse, c'est au niveau bibliographique. Je change un petit peu de sujet, mais pas totalement.

Au niveau bibliographique, j'avais des petits problèmes de publications qui étaient référencées dans Hal en prévision de l'HCERES. On nous demande de rentrer nos publications dans Publiweb. On découvre dans Publiweb qu'elles ont un numéro Hal et parfois, quand on clique sur ce numéro Hal, cela ne débouche sur rien du tout. C'est-à-dire qu'on tombe sur une page Hal, sur laquelle il est indiqué que ce document n'existe pas.

J'inviterai donc tous les chercheurs de la communauté Bourgogne - Franche-Comté à faire les vérifications parce qu'on a quasiment tous un compte ORCID et nous avons tous rempli nos publications dans Publiweb, mais elles ne sont pas automatiquement téléversées dans Hal et si elles le sont, parfois elles ne sont pas dans Web of Science (WoS).

Pour l'évaluation HCERES – et c'est uniquement pour cela que je le dis -, il va être très important que tous les chercheurs aient bien toutes leurs publications parce que vous avez parfois 69 ou 80 documents dans ORCID et 5 dans Hal, c'est tout. Et vu que l'HCERES prend ceux qui sont dans Hal ou dans Web of Science, il en manque. Finalement, on se tire peut-être une balle dans le pied tout seul en n'ayant pas fait l'inventaire de toutes nos publications et en n'ayant pas tous vérifié qu'elles sont bien toutes à la fois dans ResearchGate, dans LinkedIn,



etc.. Il faut donc que tous les sites se correspondent.

Dans Web of Science, je pense qu'il est important que chacun d'entre nous, dans la communauté des chercheurs UBFC, aions un compte dans Web of Science. Sinon, on n'existe pas non plus. C'est la première chose.

La deuxième chose, c'est que quand vous entrez un document dans Hal, vous allez voir qu'à un moment donné, vous avez l'appartenance des auteurs et il y a pas mal d'erreurs qui sont faites parce qu'il y a deux lignes, une qui s'appelle UBFC avec université Bourgogne - Franche-Comté (ComUE 2015-2021) et, en dessous, une autre ligne qui est université de Bourgogne - Franche-Comté. Ce sont deux lignes distinctes. Et si on se trompe - et je me suis trompé une fois ou deux -, les documents ne sont pas comptés comme appartenant à UBFC.

On met la moitié de nos documents dans l'un et l'autre moitié dans l'autre et, finalement, notre établissement UBFC perd en notoriété au niveau de WoS.

**M. Chamagne.**- Nous en avons parlé en COS BFC hier, également en bureau et il y a quelques soucis. Mais Pascal Neige peut peut-être apporter plus d'explications.

**M. Neige.**- Oui. Pour le HCERES, cette année, en principe nous n'aurons pas de souci parce qu'ils nous ont dit, lors des réunions quand ils sont venus récemment, que pour notre vague, il n'y aurait pas d'extraction automatique des éléments de suivi des publications par le HCERES. C'est bien aux laboratoires de construire les listes.

Là, charge à chacun des laboratoires de faire attention à ne pas oublier des publications. Mais on peut estimer que la publication, sous quelque forme que ce soit, est notre bien le plus précieux dans les labos. On peut donc essayer de ne pas en oublier.

Ensuite, pour le référencement, je suis d'accord. Nous avons un effort à faire. Il faut que l'on fasse très attention de bien signer. Un effort a été fait sur le site. Un gros travail a été fait avec les services de documentation de l'uB et de l'UFC qui se sont emparés de cette question et qui ont envoyé des instructions à Web of Science pour que les publications perdues, en quelque sorte, mal signées, soient mieux référencées sous Web of Science.

Normalement, Web of Science est censé faire le travail de correction automatiquement. Mais Il n'empêche que le préalable à tout cela est de bien signer et, normalement, vous avez eu des chartes de signature. Si vous ne les avez pas, on va bientôt les remettre à disposition de tout le monde. Il y a en effet tout un tas de règles pour bien signer les publications. On s'est engagée à mettre UBFC et à enlever l'université d'origine, à mettre les organismes nationaux, mettre les écoles si on appartient à une école, etc.

**M. Chamagne.**- C'est là un travail de longue haleine.

**M. El Naboulsi.**- Je n'ai pas de question, simplement une remarque.

Cette remarque rejoint les propos de Jean-Yves Rauch sur le congrès. Le plus important pour la communauté universitaire est de savoir où l'on va. Je l'ai dit il y a six semaines, il est important pour nous de savoir sur quelle trajectoire nous allons nous diriger, quel est le projet. C'est très important parce que, comme vous le voyez au niveau de la recherche, mais aussi au niveau des formations, il y a plein de choses qui divergent, mais il y a aussi des choses qui convergent.

D'autant plus que je constate, par le débat d'aujourd'hui et par certaines remarques sur les projets de recherche, etc., suite à l'avis donné par le jury qui est une remarque importante sur la ComUE, qu'on continue, en tant que membre fondateur de la ComUE, à réfléchir



indépendamment et pas comme une entité. On le voit aujourd'hui avec les projets de recherche. Certes, il y a des projets communs UBFC, c'est très limité, mais il y a aussi des projets qui sont remontés indépendamment de la part des établissements.

Ce n'est pas une critique, mais simplement un constat. On continue à ne pas réfléchir comme étant une seule entité, ce qui met en danger ceux qui disent qu'on va continuer avec la ComUE. Il faut dire une fois pour toutes que la ComUE n'existe pas, qu'il faut la penser autrement et commencer à avoir une vision d'une seule entité.

La remarque de Pascal Neige est assez intéressante aussi en ce qui concerne les crédits récurrents. Il est vrai qu'il y a des dérives. Et là, c'est dans le droit de l'uB, sachant que 180 000 €, ce n'est pas rien.

Donc là aussi, on constate qu'on ne réfléchit pas en tant qu'entité. Et c'est peut-être la même chose à l'UFC lorsqu'ils rencontrent le même problème. Les membres du CA de UFC ou de l'uB, ou encore des autres établissements, vont avoir la même réaction. On continue donc à ne pas réfléchir comme une seule entité, comme un seul établissement qui veut justement avancer. Et cette vision de long terme ou à moyen et long terme n'existe pas.

Peut-être qu'un congrès nous permettrait de lancer des pierres, donc de construire cet édifice si on le souhaite pour les années à venir.

**M. Chamagne.**- Je vais me permettre de faire une réponse. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce qui a été dit, mais chacun a évidemment sa liberté d'expression. Je vais tout de même me permettre de dire deux ou trois petites choses.

On a perdu ISITE, on est bien d'accord. On ne peut pas dire que ce n'est pas vrai puisque c'est un fait avéré. On est donc en train de se relever dans le sens où, au niveau du PIA4, nous avons gagné des projets et pour plusieurs millions sur 5 ou 6 ans. Il me semble que c'est même proche de 20 millions d'euros, ce n'est donc pas négligeable. Mais là, je laisserai le Président Grevey en parler lors du prochain CAC. C'est la première chose.

Deuxième point. Vous ne le savez peut-être pas, mais dans un passé pas si lointain que cela, j'ai été doyen et vice-président à l'UFC, donc sous l'un des deux mandats de Jacques Bahi. Son homologue à l'uB était Alain Bonnin. Je ne vais pas revenir sur le passé. On sait comment cela s'est passé.

Aujourd'hui, je suis président du CAC, je fais partie du Conseil des membres et je fais partie du comité d'orientation stratégique Bourgogne - Franche-Comté. Je peux vous dire que la présidente et le président des deux universités travaillent main dans la main. C'est là quelque chose de très important.

Je peux comprendre et je peux imaginer aussi que vous ayez des doutes sur la réalité d'UBFC aujourd'hui, mais sachez que dans tous les cas les deux présidents d'université au moins travaillent main dans la main, puisque nous en avons encore parlé pas plus tard qu'hier après-midi en COS et Pascal Neige est témoin puisqu'il rapportait aussi sur des projets, ainsi qu'Hugues Daussy, mais qui ne pouvait pas être là aujourd'hui. On a donc une action conjointe des deux présidents d'université qui veulent aller dans le même sens et pour UBFC.

Ce qui ne veut pas dire que les écoles ne vont pas aussi dans le même sens, ce n'est pas ce que j'ai dit, mais les deux fers de lance sont tout de même, normalement, les deux universités. Voilà pourquoi je parle d'elles en premier. Les écoles ne sont pas négligées, nous sommes bien d'accord.

Il est vrai qu'il y a eu un petit passage négatif avec la perte de l'ISITE. Il y a eu la perte de quelque chose, on a pu se trouver aussi un peu dans le dur. Mais depuis quelques semaines, je vous garantis qu'on remonte la pente et qu'on est en train de proposer, dans ce modèle



confédéral, des choses intéressantes qui sont en réflexion, comme l'a dit Pascal Neige tout à l'heure au niveau des pôles thématiques, mais pas uniquement, au niveau de la restructuration de la recherche en général.

En janvier, vous aurez des pistes, c'est sûr et je pense qu'au CAC suivant, nous en discuterons beaucoup plus. J'ai demandé que l'on puisse travailler aussi là-dessus dans la commission recherche au niveau du CAC. J'ai eu un écho plutôt positif de la part du Président Grevey. Nous devons en rediscuter en bureau pour voir comme on met cela en place.

À partir de là, je pense que la notion de congrès ou de grande réunion avec tous les acteurs des universités, d'UBFC et des écoles, bien entendu, dans un horizon de 6 mois à un an, une grande réunion où on retrouverait tous les acteurs va à mon avis tomber sous le sens et je pense que cela va se faire. Il y aura en effet beaucoup de choses à dire et c'est aussi un moyen de communication vers toute la communauté à ce niveau-là.

Je peux comprendre et je ne vous le reproche pas, au contraire, je suis même plutôt d'accord avec vous, il n'y a certainement pas assez d'informations, mais nous sommes en train de travailler. Il y a du travail qui se fait. Il y a des choses qui sont en train de se mettre en place, pas que dans le bureau UBFC, mais avec les pôles thématiques, avec les labos, avec les unités de recherche. Vous verrez qu'il y a des choses qui sont en train de mûrir, tout doucement mais sûrement.

Je vous promets donc qu'en début d'année prochaine, il y aura une présentation de tout cela et que nous pourrons en discuter et, dans tous les cas, que nous pourrons aussi faire valider un certain nombre de choses au niveau du CAC. Mais très franchement, UBFC n'est pas mort.

**M. El Naboulsi.**- Ma remarque était simplement pour savoir où on va. C'est la question. Pour le moment, nous sommes dans le flou et je parle à la place de mes collègues qui se demandent aussi où on va, quelle est la trajectoire et c'est très important pour toute la communauté universitaire. C'est simplement le constat.

**M. Chamagne.**- Je suis complètement d'accord. Tout le monde a besoin, aujourd'hui, dans la communauté, de connaître cette trajectoire. Mais très franchement, dans les semaines à venir, on y reviendra et vous verrez qu'il y a un vrai projet qui se construit avec tout le monde. Je crois que c'est cela le plus important.

Aujourd'hui, notre force, c'est justement que tous les établissements veulent aller dans le même sens, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années. Et si nous n'avons pas cette union-là, nous n'y arriverons pas, c'est sûr.

Cette union ne signifie pas qu'on va réussir à 100 %, mais l'union faisant la force, on peut espérer rebondir très positivement dans les mois à venir.

**M. Barakat.**- Merci d'avoir rappelé un peu l'historique des choses et d'où on vient. Tu as bien sûr raison d'avoir insisté sur une période qui était difficile. Maintenant, il est vrai qu'on le voit sur le terrain, les équipes s'entendent bien. Je suis totalement d'accord. On a eu la présence du président et des vice-présidents du Conseil scientifique dans des congrès, on voit bien l'engagement de Pascal Neige et d'Hugues Daussy dans tous les dossiers. Je tiens donc à le dire publiquement et à en témoigner.

Maintenant, c'est vrai que la communauté universitaire a besoin d'un cap et ce cap n'est pas lisible. C'est vrai qu'on a eu PIA 4. On a vécu ce choc de l'ISITE, mais il était prévisible. Entre nous, on pouvait se douter qu'on allait échouer quelque part. On sentait qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas et c'est ce qui va changer un peu les choses.

Maintenant, le temps est extrêmement important. Nous allons vivre une année très courte. En mai 2022, ce sera les élections nationales présidentielles. Rien ne se passera avant. Il faut donc aussi le prendre en compte parce que dans la structuration, dans la politique scientifique de la recherche, c'est en train bien sûr d'être regardé, revisité au niveau politique, au niveau national. Et on voit bien ce qui se fait partout en France, dans de grands établissements et dans des établissements moyens. On a en effet peut-être ces 5 mois pour se chercher en interne. Donc s'il y a effectivement un congrès, un groupe de réflexion ou des forces vives qu'il faut absolument revitaliser pour l'intérêt global de cet établissement, je pense que c'est le moment de le faire. On a peut-être une fenêtre de tir de 5 mois et il faut se tenir prêt, avec des grands projets ambitieux pour l'avenir et je pense qu'il faut se la jouer collectivement de manière très affirmative vis-à-vis de la communauté universitaire Bourgogne - Franche-Comté. Merci.

**M. Chamagne.** - Y a-t-il d'autres commentaires ? (*Néant*).

Je réaffirme le fait de dire qu'il faut profiter de cet effet que tout le monde veuille aller dans le même sens. Et dans tous les cas, on ne pourra pas réussir si chacun y va de son côté, c'est évident.

Mais j'ai bien conscience aussi, comme l'ont dit Jihad El Naboulsi, Oussama Barakat ou encore Jean-Yves Rauch, que la communauté a besoin de savoir et elle ne sait pas assez où on va actuellement. Mais il y a un projet qui est en train de se monter, un beau projet et on vous en parlera très prochainement, en début d'année prochaine.

Je ne dis pas que tout sera dit en janvier, mais vous aurez des prémices et nous travaillerons aussi au niveau du CAC. Nous essaierons aussi d'être force de proposition, c'est le but.

Si vous n'avez pas d'autre remarque, je vous remercie pour ce dernier CAC de l'année civile. Nous sommes de nouveau dans un moment un peu difficile avec la crise sanitaire. Je ne vais pas vous expliquer ce que vous savez aussi bien que moi.

Je vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année, que tout se passe bien pour vous, aussi bien en famille qu'avec les amis dans cette période de fêtes qui va arriver très prochainement, en espérant que vous pourrez faire tout ce que vous voulez. En tout cas, faites attention et protégez-vous bien puisque, malheureusement, je ne suis pas devin mais j'ai bien peur que cette affaire de Covid et de ses différents variants ne soit pas encore terminée dans les semaines et mois à venir. Donc protégez-vous, protégez vos proches et profitez bien de ces fêtes de fin d'année avant de revenir en pleine forme le 2 ou le 3 janvier, parce que je crois que la rentrée est le 3 janvier.

Je vous souhaite vraiment d'agréables fêtes de fin d'année. Merci à toutes et tous.

- : - : - : - : - : - : -

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 13).*

Didier CHAMAGNE

Président du CAC UBFC

